



Le Courrier de l'UA ~ Versailles

N° 51

Juin 2010

Le Mot de la Présidente

Chers Amis PEEP,

Élue présidente de l'Union Académique des Associations PEEP de l'Académie de Versailles (UA PEEP Versailles) le 12 avril 2010, je succède ainsi, dans cette fonction, à Annick DUMOND.

Ayant également été Présidente Départementale des Hauts-de-Seine et secrétaire générale de la Fédération, Annick a, tout au long de sa « carrière PEEP », exprimé son engagement et son dévouement auprès des élèves et leur famille, dans le respect des valeurs de notre mouvement : l'intelligence dans l'action. C'est donc pour moi un immense honneur de lui succéder.

Les actions du nouveau comité de l'UA PEEP de l'Académie de Versailles, s'inscriront dans la continuité de celles engagées par mes prédécesseurs.

Nous poursuivrons nos liens et le travail commun avec les Associations PEEP des académies de Paris et de Créteil, afin notamment de développer le travail de coordination des actions PEEP auprès du conseil régional d'Île-de-France. La création d'événements médiatiques, comme l'organisation de conférences-débats à l'échelle de notre région, afin d'accroître notre visibilité, fait également partie de nos projets.

La nomination de Michel TESSIER, Vice-Président, comme référent « handicap » au sein de notre UA, marque notre volonté d'apporter aide et soutien aux familles d'enfants porteurs de handicap. En effet, nombre de ces familles se trouvent face à de multiples difficultés pour scolariser leur enfant. Seules, elles finissent par se résigner. En charge de ce dossier, Michel, apportera ses compétences et son écoute : « Ne jamais se résigner », tel est le message que nous

voudrions faire passer ; faire le maximum pour chaque enfant aille au plus loin.

Sans oublier la mission essentielle de l'Union Académique de représentation au sein des commissions académiques et de lien avec le rectorat de l'Académie de Versailles. C'est dans ce cadre que nous avons sollicité une nouvelle audience avec le recteur.

L'actualité éducative est encore riche : rythmes scolaires, nouvelle seconde et formation des enseignants seront au cœur de nos travaux pour les mois prochains.

Les rythmes scolaires seront encore débattus à partir du mois de juin lors de grandes assises : Chrono biologistes et autres éminents spécialistes de l'éducation débattront, réfléchiront et préconiseront « un peu plus de cela et peu moins de ça », pour proposer une organisation idéale « dans un monde idéal », mais où les familles n'ont pas leur mot à dire. Parce que les parents ne savent pas ce qui est bon pour leurs enfants ! C'est du moins ce que l'on pourrait penser à la lecture de la composition du comité national de pilotage de ce débat, où les représentants des familles ont été « oubliés ».

Mais restons positifs. Les responsables PEEP qui ont des idées sur ce sujet, sauront se faire entendre.

Bonne fin d'année et bon courage aux enfants (et familles) qui passent des examens.

Amitiés,
Valérie MARTY

3 enfants (CP, CM2 et 1ère)

rentrée à la PEEP en 1996

Présidente AD des Hauts-de-Seine

Membre conseiller de la fédération de mai 2008 au 18 janvier 2010.

Formation des enseignants : le grand changement à la rentrée

Comme le souligne Annie FEYFANT chargée d'étude et de recherche à la Veille scientifique et technologique, toute réflexion sur la formation des enseignants s'appuie sur la question suivante : **“Le métier d'enseignant peut-il s'apprendre ? et si la réponse est positive, quelles modalités et quels contenus pour cet apprentissage.”**

Les IUFM :

La loi JOSPIN de 1989 prévoit la création des Instituts Universitaires de formations des Maîtres. Les IUFM remplacent alors :

- Pour les enseignants du premier degré : l'école Normale recrutant sur concours les titulaires au moins d'un baccalauréat ;
- Pour les professeurs des collèges et lycées : Les centres pédagogiques régionaux (CPR) recrutant sur concours les titulaires d'une licence, pour les préparer au concours du CAPES, ou d'une maîtrise pour ceux préparant l'agrégation ;
- Pour les professeurs des lycées professionnels : les écoles normales d'apprentissage (ENNA).

La création des IUFM avait pour vocation de rapprocher les formations des enseignants du primaire et du secondaire.

Cette nouvelle organisation de la formation des enseignants en IUFM a soulevé de nombreuses critiques, car perçue par certains stagiaires comme théorique et très éloignée des besoins du métier. En 2002, on pouvait lire dans un article du Monde, que l'IUFM était jugé « inutile, inefficace et parasitaire, voire infantilisant ».

En 2006, l'enquête réalisée auprès des enseignants du second degré, par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale , « les enseignants passés par l'IUFM sont sévères : 75% qualifient la formation de 2^{ème} année d'insuffisante ou très insuffisante : manque de conseils pour gérer les situations difficiles, manque d'échanges avec des pairs en poste, manque d'analyses de pratique professionnelle, brièveté des stages en

responsabilité. Les stages ne satisfont pas pleinement les enseignants, tant dans leur préparation (44% insatisfaits + 25% sans préparation), que dans leur exploitation (55% insatisfaits + 15% expérience non exploitée) » (Larivain, 2006).

La nouvelle réforme de la formation des enseignants, dite de la mastérisation, vise à répondre à ces très nombreuses critiques. Qu'en est-il ?

La réforme 2010 :

La réforme de la formation des enseignants s'inscrit, selon le ministère, dans une logique de revalorisation du métier. Cela passe notamment par un recrutement au niveau Master au lieu de la Licence.

Les élèves enseignants, pour le second degré et le premier degré, seront affectés dès la rentrée prochaine sur un poste à temps plein dans un établissement ou une école: 27h00 pour les stagiaires du premier degré, 18h00 pour un professeur ayant passé le CAPES et 16h00 pour les agrégés.

À ce temps devant élèves s'ajoute, un temps de formation qui correspond à un tiers des heures de service.

Une fois admissible au concours, ces enseignants-stagiaires, qui pour la plupart n'auront jamais enseigné, seront affectés sur un service complet dans une école ou un établissement du second degré. La réforme prévoit qu'ils seront « aidés » dans cette première prise de fonctions par des tuteurs, enseignants ou autres personnels compétents et « chevronnés ».

Ces tuteurs pourront être, dans le premier degré, des maîtres formateurs et, dans le second degré, des conseillers pédagogiques, des CPE ou des professeurs. Ces stagiaires suivront, à raison d'une demi-journée par semaine, une formation à l'université.

Chaque rectorat doit mettre en œuvre au mieux et selon ses spécificités, cette réforme. Dans l'académie de Versailles, les stagiaires du premier degré seront affectés dans une brigade de remplacement jusqu'aux vacances de la

de la Toussaint.

Ils seront ensuite placés sur des longs remplacements et alterneront enseignement devant élèves et périodes de formation.

La formation en université et l'accompagnement par des pairs doivent répondre aux problématiques rencontrées par les élèves-enseignants placés en « exercice professionnel ».

Ainsi l'enseignement est le seul métier, où des élèves se retrouvent en situation professionnelle sans formation. Surprenant cela semble induire que rien ne s'apprend dans ce métier et que certains « touchés par la grâce » deviendront d'excellents enseignants.

Le contenu des formations universitaires.

Chaque université travaille encore sur les contenus de la formation offerte aux stagiaires-enseignants. Néanmoins, les formations proposées à l'université devront obligatoirement aborder les domaines suivants :

- conduite de la classe ;
- individualisation de l'enseignement ;
- évaluation des élèves ;
- gestion des situations conflictuelles ou de comportements discriminatoires ;
- connaissance de l'environnement institutionnel ;
- connaissances relatives aux compétences.

Nos interrogations :

- Les stagiaires du second degré qui vont se trouver en situation d'enseignement avec plusieurs classes, seront-ils véritablement accompagnés par leur tuteur ?
- Les missions des tuteurs ont-elles été clairement établies ? Si oui, quelles sont-elles ?
- En cas de difficulté importante, que sera-t-il proposé au stagiaire et aux élèves ? Que pourra faire le chef d'établissement pour que les élèves ne perdent pas une année ?
- Qui remplacera ces stagiaires lorsqu'ils partiront en stage ?
- Y-aura-t-il une véritable formation des enseignants au handicap ?

Autant de questions que nous aborderons directement avec notre recteur.

Les chiffres dans l'Académie de Versailles.

40 000 enseignants dans le second degré dans notre Académie.

1 600 stagiaires du premier et du second degré.

5 Universités de l'Académie et l'IUFM travaillent sur l'offre de formation.

Posons-nous la question essentielle : Qu'est-ce qu'un bon "prof" ?

"Un bon professeur est d'abord à l'écoute de ses étudiants. Il est capable de prendre en compte leurs difficultés d'apprentissage et peut déceler rapidement le moindre manque d'intérêt."

"Un bon professeur fait en sorte de ne pas être zappé dans les cinq premières minutes de son cours."

«Passer 35 ans à enseigner à des enfants en crise d'adolescence, ça use. Il faut être "fait fort" et avoir beaucoup d'énergie. Quelqu'un qui doute facilement et qui se laisse démolir par une remarque ou un commentaire déplacé ne pourra pas faire carrière longtemps dans l'enseignement. Il faut aussi être capable de prendre du recul rapidement et d'évaluer objectivement une situation. C'est fondamental parce que, dans une classe, beaucoup de choses se passent en même temps. C'est le règne de la multiplicité et de l'imprévisibilité.»

Source: UdeMNouvelles

Ce qu'attendent les parents des enseignants...

Qu'ils intéressent et motivent les élèves à apprendre ;

Qu'ils puissent répondre le plus tôt possible aux difficultés que rencontre l'élève ;

Que l'évaluation du travail des élèves soit juste, motivante et valorisante ;

Qu'ils connaissent et comprennent des handicaps courants comme la dyslexie ;

Qu'ils sachent s'adresser aux parents d'élèves qui sont souvent inquiets, parfois irrationnels quand il s'agit de leur enfant et de temps en temps dépassés par leur adolescent ;

Qu'ils n'hésitent pas à rencontrer les parents et à les impliquer dans la scolarité de leur enfant ;

Qu'ils sachent se remettre en question ;

Qu'ils reconnaissent le travail des associations de parents d'élèves.

Les schémas des Formations

	Formation Actuelle	Formation à partir de 2011
Bac + 4	Préparation du concours. Stages d'observation si étudiant à l'IUFM.	Master 1 ^{ère} année. Possibilité (aucune obligation) de faire des stages dans la limite annuelle de 108h.
Bac + 5	PE2 (lauréat du concours professeur des écoles)et PLC2(lauréats d'un CAPES ou d'une agrégation), sont des fonctionnaires stagiaires , <ul style="list-style-type: none"> - en formation à l'IUFM - rémunération à plein temps 1^{er} degré : Stages pratiques accompagnés puis en responsabilité 1 jour par semaine sur 30 semaines ; puis 2 fois 3 semaines 2^d degré : Stages pratiques accompagnés puis en responsabilité, de 6h à 8h par semaine (maximum 288h)	Master 2 ^{ème} année – Concours pendant l'année Universitaire Obligation de valider le Niveau Master et d'avoir le concours pour devenir stagiaire l'année suivante.
Bac + 6	Titularisation. À temps plein devant une classe et avec une formation de 4 semaines à l'IUFM.	Fonctionnaire stagiaire, rémunéré 2/3 devant une classe en responsabilité et 1/3 en formation à l'Université. La formation pour les professeurs des écoles correspond : à 1/3 des 27h hebdomadaires de service ; 1/3 de 18h pour les professeurs certifiés et 1/3 de 16h pour les professeurs agrégés soit 1 journée par semaine. Au printemps les stagiaires suivront 10 jours de formation à l'université. Ils seront alors remplacés (par qui ?) Possible que certains stagiaires n'aient jamais enseigné, avant cette année.
Bac + 7	Titulaire en année 2 , à plein temps devant une classe avec une formation continuée de 2 semaines.	Titularisation : année à plein temps devant une classe en responsabilité.

Le Ministère demande aux rectorats de trouver des postes à supprimer.

D'après certains documents internes, le ministère de l'éducation nationale aurait demandé aux rectorats de réfléchir à des possibles suppressions de poste, en 2011-2012. Des pistes y sont détaillées comme les intervenants langues, les enseignants des Réseaux d'Aide, les effectifs par classe ou la carte de formation dans le second degré. Les rectorats ont jusqu'au 15 juin pour élaborer des propositions de rationalisation des moyens dans leur académie, sans "dégrader les performances globales" du système éducatif.

L'académie de Versailles est la première en France avec 9% de la population scolarisée et 100 000 agents. Avec des classes bien chargées et des moyens de remplacement faibles, il apparaît difficile dans cette académie de diminuer les moyens sur le terrain. Il reste sans doute les postes administratifs au niveau des inspections académiques et rectorat.

Nous demanderons lors de notre audience avec le recteur, quels sont les postes qui pourraient être supprimés dans notre académie.

Le PASS Contraception en Île-de-France.

Le 10 juin 2010, la région île-de-France présentait "son pass contraception" qui doit permettre de "renforcer l'accompagnement des jeunes franciliennes et franciliens" face à la contraception.

Le Pass est constitué d'un coupon "destiné à la consultation dans un centre de planification et d'éducation familiale, chez un médecin généraliste ou un gynécologue ou chez une sage-femme", un coupon pour des analyses médicales par un laboratoire, et un autre permettant la délivrance de tous contraceptifs pendant trois mois par les centres de planification et d'éducation familiale ou les pharmacies. Les garçons sont aussi concernés par ce dispositif. Ils pourront bénéficier d'une consultation gratuite avec le Pass.

Les jeunes scolarisés en classe de seconde bénéficieront en priorité de ce Pass.

La région s'appuiera pour leur distribution sur les infirmières scolaires dans les lycées, médecins du travail ou les structures spécialisées en prévention santé dans les CFA, directeurs ou structures spécialisées en prévention santé dans les instituts de formation sanitaire ou sociale.

La PEEP regrette de n'avoir été ni consultée ni informée de la mise en place de ce dispositif. Peut-être que la santé physique, psychique et l'éducation sexuelle de nos jeunes, ne sont pas des sujets qui concernent, tout simplement, les parents ?

Intégration des élèves porteurs de Handicap : le problème des AVS.

Le 19 mai dernier, une intersyndicale a été reçue par la Secrétaire d'État à la Famille chargée de la politique du handicap, Nadine MORANO, sur l'avenir des Auxiliaires de vie scolaire (AVS) contractuels de l'éducation nationale dont les contrats arrivaient à échéance en septembre. C'est 574 AVS qui devraient bénéficier d'un dispositif de conventionnement avec des associations.

Une première convention a été signée avec la Ligue de l'enseignement, la Fédération générale des pupilles de l'enseignement public, la Fédération nationale d'associations au service des élèves présentant une situation de handicap et Autisme France. Une deuxième convention a été signée le 9 juin qui permet d'étendre ce dispositif à des services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Néanmoins, Cette mesure ne concerne que 2,5 % des emplois d'accompagnement et laisse les AVS sous contrat aidé dans la précarité.

les associations et familles attendent toujours la création d'un vrai métier d'accompagnement du jeune handicapé avec une véritable formation.

L'Union des Associations PEEP de l'Académie de Versailles a désormais son référent, en matière d'intégration. : Michel TESSIER,

peep-handicap.uaversailles@laposte.net

N'hésitez pas à le contacter.

Les membres de l'Union des Associations PEEP de l'Académie de Versailles.

Bureau					
Présidente	Valérie MARTY Présidente AD 92	Membres du comité	Anne FAURET	Présidents d'honneur	André TANTI
Vice-président	Michel TESSIER Réfèrent "handicap"		Isabelle LEROY		Membres d'honneur
	Bruno JOUVENCE Président PEEP SUP		Jean-Marc MAGNET Président AD 78	Jacques HUI	
	Philippe ALLAIN Président AD 91		Anne MORCHOISNE	Jean-Paul JACQUEMART	
Secrétaire	Yolaine JULIENNE		Véronique MOULIN		Véronique MARÉS
Secrétaire Adjoint	Martine LAIZE		Alain NEEL		M.C MARTEAU
Trésorier	William PANEL Président AD 95		Lionel RINUY		Hélène FITZGERALD
Trésorier Adjoint	Marika BERGENDAL	Claudine CAUX		Bruno DE CALAN	

**Vous pouvez nous contacter : peep-ua-versailles@laposte.net
Résidence Lorilleux, 1 allée Henri Sellier - 92800 PUTEAUX.
Contact Présidence UA : 06 74 55 38 76**

**Le Secrétariat de l'UA: Marie-Claire BENCHEIKH
Permanences : Lundi et Jeudi de 14h45 à 18h15 - Vendredi de 11h30 à 14h30.
Interruption pendant les vacances scolaires.
Téléphone et télécopie : 01 47 78 92 04
Transport : Bus 141 -158 - 159 - 258 -360
SNCF gare de PUTEAUX - RATP Tram Val-de-Seine.
Services :**

Tirage sur copy printer (*mini 100 tirages*) avec **pliage gratuit**

- A4** papier blanc : 0,025 € recto, 0,038 € recto/verso
papier couleur : 0,029 € recto, 0,042 € recto/verso
- A3** papier blanc : 0,035 € recto, 0,049 € recto/verso
papier couleur : 0,046 € recto, 0,058 € recto/verso